



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AUX ESPECES PATRIMONIALES DU LAC D'AUBUSSON D'Auvergne SUR LES SITES NATURA 2000 « AUZELLES » ET « CAVITE MINIERE DE LA PAUSE »

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché alloti passé en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3- Objet de la consultation / Durée

La mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Auzelles » et « Cavité minière de la Pause » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de communication sur les sites

L(es) entreprise(s) retenue(s) devra(ont) conduire les actions décrites dans le cahier des clauses techniques particulières joint à la présente consultation et qui constitue une pièce du marché.

Le contrat sera conclu, pour chaque lot, jusqu'au 31/12/2020.



Forme du marché et procédure de passation

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

- Lot n°1 : une mission de sensibilisation des scolaires aux espèces patrimoniales du Lac d'Aubusson d'Auvergne et aux enjeux liés à leur conservation sur les sites Natura 2000 « Auzelles » et « Cavité minière de la Pause »
- Lot n°2 : l'accompagnement des élèves de l'établissement scolaire impliqué dans ce projet pédagogique à la production de livre(s) à partir de leurs dessins, la préparation de l'édition du livre qui pourra être diffusé auprès des parents et plus largement des habitants des communes concernées par les sites Natura 2000, la réalisation d'une exposition itinérante ayant pour thématique les espèces patrimoniales du Lac d'Aubusson.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront (pour chaque lot) :

1. Valeur technique (40 %)
2. Prix (30 %)
3. Engagement sur le délai d'intervention et le planning proposé (30 %)

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du lot 1

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :



Montant total du lot 2

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée. Cette dématérialisation doit uniquement passer par le portail Chorus Pro mis à disposition des fournisseurs pour la transmission et le suivi des factures émises. Vous trouverez des informations sur le portail de Chorus :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes et modalités de paiement

Pour le lot 1

- Un premier acompte de 30 % sera versé après signature, sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission, après acceptation par le Parc du bilan technique et financier de l'opération

Pour le lot 2

- Un premier versement sera effectué après la réalisation des séances d'accompagnement de la classe, sur présentation d'une facture
- Un deuxième versement sera effectué après réception par le Parc de la totalité des productions et dessins des enfants et de la version prête à être éditée en version informatique, sur présentation d'une facture.
- Un troisième versement sera effectué à l'issue de la dernière exposition programmée et au plus tard le 31 décembre 2020, sur présentation d'une facture.



Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour **le 3 février 2020– 12 H 00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez